

## En bref...en bref...en bref...

Christiane Company succède à Philippe Paillet comme présidente de la Fédération française des Centres de Gestion Agréés (FCGA). Le Ministre Hervé Novelli a salué l'action de Philippe Paillet en lui remettant les insignes de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite. Jean-Paul Leduey est vice-président secrétaire de la FCGA et président de la Commission Formation. Rappelons que la FCGA vient de fêter ses 30 ans.

Le CGA de Haute-Normandie a participé aux rendez-vous de la transmission d'entreprise, organisés par le réseau des CCI de la région. A Rouen, Jean-Paul Leduey a animé un atelier sur le thème «Bien évaluer mon affaire, pour bien la transmettre».

Le nouveau programme de formation du CGA de Haute-Normandie, pour le 1er semestre 2009, est maintenant

disponible. Il y a forcément une formation qui vous intéresse ; rejoignez les 4 000 adhérents qui en profitent régulièrement. Rappelons que le coût des formations est compris dans le coût de votre adhésion.

La Direction Générale des Impôts a mis en place une Charte des bonnes pratiques régissant le fonctionnement des Centres de Gestion Agréés afin qu'ils soient tous à égalité de pouvoir, de services et de compétences. Le CGA de Haute-Normandie s'est inscrit dans ce processus depuis son origine et met un point d'honneur à continuer dans ce sens. Il est ici exemplaire.

A connaître : le site net-entreprises.fr a été mis en place par les organismes de protection sociale pour faciliter les télédéclarations en ligne. C'est simple, gratuit, disponible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. A découvrir sans attendre...

## Voulez-vous devenir «stars» ? Une précieuse vigie anticrise !

Organisée par la BRED Banque Populaire et les trois chambres de métiers et de l'artisanat, l'édition 2009 du concours «Stars et Métiers» vient d'être lancée. Ce concours vise à récompenser l'innovation et le dynamisme des entreprises artisanales dans quatre catégories : innovation technologique ; stratégie globale d'innovation ; dynamique commerciale ; et dynamique en matière de gestion des ressources humaines. En 2009, un prix spécial «gestion éco-responsable» sera créé pour récompenser les entreprises «propres».

Les dossiers de candidature sont à demander au CGARHN 6 Nicole Surville au 02 35 63 55 02 et à déposer, le 31 janvier 2009 au plus tard, chez SOCAMA Normandie, 27, rue Jeanne d'Arc, 76000 Rouen (tél. 02 35 07 94 94).

Dans le contexte économique actuel, les CGA sont plus que jamais les précieux compagnons de proximité des entrepreneurs. Concrètement, grâce à eux, les dirigeants de TPE sont mieux armés pour faire face aux mutations rapides de leur environnement.

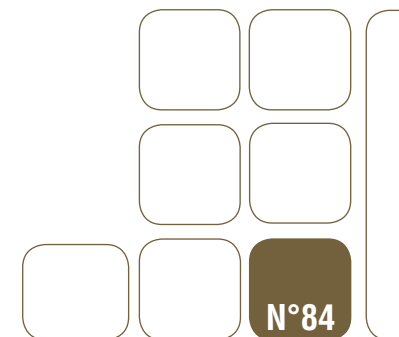
Ils peuvent analyser facilement leurs performances individuelles sur leur zone de chalandise (grâce aux observatoires économiques locaux), renforcer leurs compétences en gestion, management, marketing ou informatique (grâce à la formation), anticiper les difficultés et détecter les risques (grâce aux outils de prévention mis en place par les centres), sortir de l'isolement (en rencontrant d'autres entrepreneurs par le biais du CGA). Précieuse vigie anticrise, le CGA intervient en complément de l'expert-comptable dont la mission irremplaçable de conseil personnalisé ne saurait évidemment être confondue avec la vocation d'assistance collective aux adhérents propre aux centres de gestion agréés.

CGA  
haute-normandie



La Lettre d'information

Centre de Gestion Agréé Régional de Haute-Normandie



Janvier 2009



CGA  
haute-normandie

## Homage a Charles Caraby

Monsieur Charles Caraby, administrateur du Centre de Gestion Agréé Régional de Haute-Normandie jusqu'en 2005, est décédé le 27 juillet 2008. Il était membre fondateur et donc administrateur depuis la création de notre centre.

Il a été mon vice-président pendant toutes mes années de présidence.

C'est pendant cette période que j'ai pu apprécier toutes les qualités de Charles.

Dans le cadre de sa vice-présidence, il était plus particulièrement chargé des relations avec les administrations, en particulier l'administration fiscale, et du service technique de centre qui constitue le cœur même de l'activité d'un centre de gestion.

Dans cette fonction très délicate et ingrate, il a toujours su être à l'écoute des membres de l'association, des confrères correspondants et des salariés du centre afin de résoudre toutes les difficultés, grâce à son sens du dialogue, de son écoute, de sa diplomatie, de sa très bonne connaissance de la fiscalité des entreprises et de sa très grande disponibilité.

Avec lui, nous avons perdu un homme qui a toujours cru en l'utilité des centres de gestion au service des petites entreprises qu'il considérait comme le cœur même de l'économie régionale.

C'est avec beaucoup de tristesse que de nombreux confrères et salariés du centre l'ont accompagné le 27 juillet 2008 pour un dernier adieu.

Christian Lecomte  
Ancien Président du C.G.A. R. H. N.

## Aide aux commerces et services

Le Département de Seine-Maritime propose des avances remboursables aux petites entreprises artisanales et commerciales au RCS depuis plus de 2 ans. **Six exceptions** : les franchises, banques, assurances, agents immobiliers, hôtels, et grands commerces (plus de 10 salariés, chiffre d'affaires supérieur à 1 M€, surface de plus de 300 m²).

### Conditions d'éligibilité

- Réalisation d'une étude de marché et d'un diagnostic des besoins y compris en emploi.
- Les travaux ne doivent commencer qu'après obtention de l'accord d'avance remboursable.
- L'entreprise doit être à jour de ses obligations fiscales et sociales.

### Pour quels investissements ?

Investissements matériels de production, informatiques, de modernisation et de rénovation des magasins et ateliers, aménagement et achat de véhicule professionnel pour faire des tournées, investissements de contrainte.

### Taux d'intervention ?

40 % de l'investissement HT plafonné à 20 000 €.

## Déclarations fiscales : la télétransmission s'impose

A la suite de la loi de Finances 2008, les Organismes de Gestion Agréés (OGA) ont désormais l'obligation de dématérialiser et télétransmettre aux services fiscaux, au moyen de la norme EDI TDFC, les déclarations fiscales de leurs adhérents ainsi que l'attestation d'adhésion à un OGA, à compter de janvier 2009.

Le CGA sera donc dans l'obligation de télétransmettre électroniquement à l'administration fiscale les déclarations fiscales qu'il recevra sous forme papier et dans la mesure où le cabinet comptable n'aura pas procédé lui-même à cette démarche.

Afin de mener à bien cette mission, un questionnaire a été envoyé à tous les cabinets comptables membres du CGA ; il est nécessaire que ces derniers lui apportent une réponse.

Sans réponse de leur part, les adhérents recevront un courrier par lequel l'adhérent devra fournir un mandat autorisant le CGA à dématérialiser. Ce mandat est indispensable. L'absence de ce mandat entraînera un défaut de dépôt de la déclaration fiscale aux services fiscaux.

## Les 84 du label «Normandie Qualité Commerce»

Mi octobre, les partenaires de l'opération «Normandie Qualité Commerce» (qui réunit notamment la Région, la CRCI et le CGARHN) ont remis leurs trophées aux 84 commerçants exerçant leurs activités en Haute-Normandie. Cette cérémonie a été l'occasion de mettre à l'honneur ces chefs d'entreprises exemplaires ayant adopté depuis plusieurs mois une démarche qualité originale dont l'objectif est de permettre leur adaptation à l'évolution des besoins et attentes des consommateurs. Cette démarche de progrès vise à améliorer de façon constante les pratiques commerciales et par conséquent à favoriser le développement du commerce indépendant. La qualité pour le commerçant, c'est accepter de remettre en cause ses méthodes de travail, en ayant pour objectif d'améliorer ses pratiques commerciales et en visant en permanence la satisfaction de ses clients. Les commerces labélisés ont volontairement décidé de se remettre en question, aidés par les conseillers des CCI et par des cabinets d'audits spécialisés. Cette démarche permet d'analyser leurs méthodes de travail sur les points suivants : l'accueil, le conseil avisé, le point de vente et son environnement. Pour être labélisées, les entreprises bénéficient du soutien de la Région leur permettant de pouvoir avoir recours à un qualicien via le Fonds Régional d'Aide au Conseil. La Région Haute-Normandie participe également à la communication autour du label. Ceci contribue grandement à la réussite de l'opération et à sa reconnaissance auprès des professionnels mais aussi des clients. Le CGA de Haute-Normandie est partenaire de cette opération car, comme le dit son président, Jean-Paul Leduey, «il faut encourager la capacité d'évolution des professionnels qui sont à l'écoute de leur environnement...». Rappelons que le commerce de proximité est en perpétuelle mutation : il doit s'adapter à une concurrence très forte (grande distribution, enseignes, internet...), et à de nouveaux comportements d'achats et notamment un retour du client vers des commerçants de proximité qui développent habilement la qualité de leurs services.

## > Edito

### 2009 À LA HAUTEUR DE VOS ATTENTES

Vous êtes venus nombreux à l'Assemblée Générale de notre centre, le 17 novembre dernier à Fécamp. Vous nous avez ainsi témoigné votre confiance dans notre action et vous nous avez invités à améliorer la qualité de nos services pour chacun d'entre vous.

Depuis plus de 30 ans, le CGA de Haute-Normandie (l'un des plus importants de France) ne s'est pas contenté de vous faire profiter des avantages fiscaux prévus par les textes. Il vous offre aussi :

- un dossier annuel personnalisé de gestion,
  - un observatoire économique pour vous positionner par rapport aux autres,
  - des formations dans tous les domaines,
  - un portail internet pour vous faire connaître,
  - des rencontres, des réseaux et des débats pour progresser tous ensemble,
  - la prévention des difficultés économiques et financières, depuis la loi du 2 août 2005 sur les PME.
- Comme je le dis souvent : «on aurait tort de ne pas en profiter...»

Pour 2009, avec vous, nous allons franchir trois nouvelles étapes :

- la certification ISO de notre démarche qualité,
  - la mise en oeuvre de la Charte des Bonnes Pratiques,\*
  - la dématérialisation totale des liasses fiscales vers la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).
- Vous l'avez compris, le CGA de Haute-Normandie veut être à la hauteur de vos attentes légitimes.

Lors de l'assemblée générale, Jean-Louis Grenier, le directeur des services fiscaux de la Seine-Maritime, a souligné «le bon travail» réalisé par notre centre qui remplit parfaitement ses missions.

«Ici, je voudrais insister sur la qualité de nos relations avec l'administration fiscale. Au centre du triangle «chef d'entreprise, expert-comptable, direction des impôts», le CGA de Haute-Normandie (comme tous les Organismes de Gestion Agréés de France) est une interface professionnelle indépendante qui assure le contrôle de cohérence des comptabilités et aide - en retour - les chefs d'entreprise à mieux gérer leurs affaires avec des actions de formation, de suivi et d'analyse bien adaptées. A ce titre, il est un auxiliaire des TPE et les multiples vertus de cette mission de «service public» sont régulièrement reconnues par les pouvoirs publics.

Au nom des élus et des collaborateurs de votre CGA, je vous souhaite une très bonne année

Jean-Paul Leduey  
Président du CGA de Haute-Normandie.

\*Charte des bonnes pratiques : règles régissant les CGA afin qu'ils soient en égalité de pouvoir, de services et de compétences



### QUI DIRIGE VOTRE CGA ?

L'assemblée générale du CGA de Haute-Normandie vient de procéder au renouvellement de son conseil d'administration. A l'issue du scrutin, le nouveau bureau est le suivant :

- Président : Jean-Paul Leduey.
- Vice-Présidents : Dominique Colin (experts-comptables) ; Denis Thierry (Adhérents) ; la Chambre de Métiers de la Seine-Maritime.
- Trésorier : Dominique Colin.
- Trésorier-adjoint : Jean-Pierre Corlaix.
- Secrétaire général : Laurent Perche.
- Secrétaire général adjoint : Jean-Claude Girault.

A savoir : une assemblée générale extraordinaire se tiendra au premier semestre 2009 pour modifier les statuts. A l'issue de cette assemblée, il y aura une parfaite parité entre les membres représentant les adhérents et les membres appartenant à la profession comptable.